



Mairie de Vouhé

PROCES-VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL Séance du 22 avril 2021

Membres en exercice : 15

*L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-deux avril, l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur*

Présents : 12

Thierry BLASZEZYK

Votants : 14

Présents : Monsieur BLASZEZYK Thierry, Madame DIOT-BESNIER Brigitte, Madame PROTEAU Isabelle, Monsieur LAVERGNE Eric, Madame PEREIRA Véronique, Madame LAGEDAMON Lindsay, Monsieur OLLIVIER Patrick, Monsieur LELONG Vincent, Monsieur VACHE Mickaël, Madame ROBIN Gaëlle, Monsieur DARJO Hervé, Madame DAVID Sophie

Absents excusés :

Absents représentés : Madame MONTERO Lucinda par Madame DAVID Sophie, Madame LJUTOVAC Ketsia par Madame PROTEAU Isabelle

Absents: Monsieur BROUSSE David

Secrétaire de séance: Madame DAVID Sophie

1. Approbation du procès-verbal du conseil du 16 mars 2021
2. Présentation du devis du dossier assurance de la commune
3. Association "Canton Aunis Football Club" (CAFC) : présentation du club, rentrée 2021, demande de subventions
4. Subventions 2021 accordées par la commune en faveur des associations
5. Décision modificative du budget 2021 pour le c/6574 "subvention fonctionnement associations et personnes privées"
6. Organisation de l'élection des conseillers départementaux et des conseillers régionaux programmée les dimanches 20 et 27 juin 2021
7. Préparation de la cérémonie du 8 mai 1945
8. Droits de préemption des immeubles situés :
 - "Derrière les mottes de Blameré"(route de la Macre) cadastré D 0519 - D 0521 - D 0522
 - "4 rue du moulin godard" cadastré B 0431 et B 0586
9. Programmation du prochain conseil
10. Questions diverses

Début de la séance : 19 heures 55

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 16 MARS 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le procès-verbal du conseil du 16 mars 2021.



Mairie de Vouhé

2- PROJET DOSSIER ASSURANCES COMMUNE - DEL 22 2021

Mme Brigitte DIOT-BESNIER, 1er adjoint au Maire, expose à l'assemblée le projet d'adhésion pour l'ensemble des contrats d'assurances de la commune avec la société GROUPAMA.

Deux devis ont été établis pour la commune, à savoir :

- multirisque communale (dont protection fonctionnelle des élus) : 4 203,23€
- véhicules communaux (et matériels tractés) : 919,43 €

La multirisque de la commune prendra effet le 1er mai 2021.

Les contrats des différents véhicules de la commune dont les résiliations sont parvenues à la société ALLIANZ feront l'objet d'un contrat à chacune de leurs échéances qui courent jusqu'en décembre 2021.

Après avoir pris connaissance du détail de l'offre de la société GROUPAMA,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter le devis de la société GROUPAMA
- d'autoriser Le Maire à signer tout document de souscription à ce dossier d'assurance.

3- ASSOCIATION "CANTON AUNIS FOOTBALL CLUB" (CAFC)

Monsieur le Maire et Madame PROTEAU Isabelle, 2ème adjoint au maire, ont reçu en mairie le président et un membre de l'association CAFC, qui ont présenté le club.

Cette année sportive a enregistré 269 licenciés dont 232 enfants (21 jeunes de la commune de Vouhé).

Monsieur le Maire demande au Conseil de décider si la commune accorde ou non une subvention à cette association.

Le Conseil décide à l'unanimité de leur accorder une subvention pour la rentrée 2021.

4- SUBVENTIONS 2021 ACCORDEES PAR LA COMMUNE EN FAVEUR DES ASSOCIATIONS - DEL 23 2021

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les subventions suivantes :

- | | |
|--|---------|
| - ADCS OCCE 17 (Coopérative Scolaire de Vouhé) | 1 000 € |
| - ASSOCIATION COULEUR JADE | 150 € |
| - ASSOCIATION PARENTS ELEVES (APE "Vous et les pirates") | 250 € |
| - CANTON AUNIS FOOTBALL CLUB (CAFC) | 800 € |

Soit un montant de 2 200 €

Cette somme de 2 200 € sera imputable au c/6574

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de verser ces subventions.



Mairie de Vouhé

5- VOTE DE VIREMENT DE CREDITS - DECISION MODIFICATIVE 2021-001 - DEL 24 2021

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6161	Multirisques	- 700.00	
6574	Subvention fonctionnement associations	700.00	

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, le réajustement des comptes ci-dessus.

6- ORGANISATION DE L'ELECTION DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX ET DES CONSEILLERS REGIONAUX PROGRAMMEE LES DIMANCHES 20 ET 27 JUIN 2021

Un arrêté préfectoral en date du 22 avril 2021 informe que la date de ces élections est programmée les dimanches 20 et 27 juin 2021.

Monsieur le Maire informe le Conseil que :

- le bureau de vote sera déplacé à la salle des fêtes en raison de l'épidémie de covid-19 (en attente de l'arrêté préfectoral) ;
- deux bureaux de vote devront être constitués, soit la présence de 6 membres du Conseil à chaque créneau de présence ;
- d'attendre le protocole sanitaire pour mettre en place la disposition des bureaux de vote dans la salle.

Cette organisation sera affinée lors du prochain conseil municipal.

7- PREPARATION DE LA CEREMONIE DU 8 MAI 1945

Monsieur le Maire annonce au Conseil qu'une gerbe de fleurs a été commandée pour la cérémonie du 8 mai 1945. Cette cérémonie aura lieu comme tous les ans avec ou sans public suivant les conditions sanitaires établies par la préfecture que nous recevrons en mairie prochainement.

8-DROITS DE PREEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu plusieurs déclarations d'intention d'aliéner en mairie, soit :

- de Me MEYNARD Michel, notaire à Bourgneuf, concernant l'immeuble situé "route de la macre" et cadastré "D 0519 - D 0521 - D 0523P" ;

- de Me DRAPEAU-PASSARINI Corinne, notaire à Bourgneuf, concernant l'immeuble situé "4 rue du moulin godard" et cadastré "B 0431 - B 0586" ;



Mairie de Vouhé

- de Me BOIZUMAULT Matthieu, notaire à Surgères, concernant l'immeuble situé "7 rue de l'église" et cadastré "A0509".

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de ne pas user de son droit de préemption sur ces immeubles.

9- PROGRAMMATION DU PROCHAIN CONSEIL

Le prochain conseil est programmé le jeudi 27 mai 2021 à 19h45 en salle de conseil.

10- QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le Conseil que M. CHAZAL Antoine, kinésithérapeute sur la commune est plus que satisfait du nombre de patients inscrits à son cabinet. Il souhaite donc s'installer sur notre commune. Un contact avec une agence immobilière a été pris afin d'effectuer une estimation du bien. Pour information, le partenariat avec la boulangerie de Benon pour la mise en place d'un dépôt de pain est toujours d'actualité, cette enseigne doit prendre contact avec la commune dans les prochaines semaines.

- Monsieur Eric LAVERGNE, 3ème adjoint, explique au Conseil que des enfants de la commune ont été surpris montés sur le toit du club house. Un évaluation des frais de réparations auprès d'entreprise est en cours, les parents ont reçu des courriers et seront convoqués prochainement avec leurs enfants.

- Madame Sophie DAVID, conseillère municipale, demande s'il est possible d'installer un filet au city stade du côté de la rue afin d'éviter au maximum que les ballons sortent du terrain et roulent sur la voie publique. Monsieur le Maire l'informe qu'un devis sera demandé auprès du fournisseur de cette installation.

- Monsieur Hervé DARJO, conseiller municipal, informe le Conseil qu'il a pris rendez-vous avec l'architecte des Bâtiments de France et le conservateur de la DRAC de la Nouvelle Aquitaine le 27 avril 2021 afin de réaliser un état des travaux pour notre église.

Fin de la séance : 21 heures 55

Affiché en exécution de l'article 32 du code municipal, le 22 avril 2021